



Règlement Intérieur 2018 – 2019

Garderies Périscolaires

Ecole Élémentaire Ferdinand Buisson

INTRODUCTION

La commune de Feytiat propose un service de Garderies périscolaires pour tous les enfants scolarisés à l'école élémentaire.

Article 1 : Modalités d'inscription

L'inscription se fait à l'aide du « Document Commun d'Inscription pour les activités proposées par la commune » remis à chaque enfant en fin d'année scolaire n-1. L'inscription peut être demandée à tout moment, notamment pour les enfants arrivant en cours d'année scolaire.

Article 2 : Organisation générale

Le service fonctionne en période scolaire :

Lundis, Mardis, Jeudis & Vendredis	Mercredis
<ul style="list-style-type: none">• 7h30 – 8h50• 12h – 13h35• 16h – 18h30	<ul style="list-style-type: none">• 7h30 – 8h50• 12h – 12h30

Exceptionnellement, la garderie remplacera la prise en charge des enfants à l'Accueil de Loisirs dans le cas d'une journée d'école le mercredi après-midi (ex: Pont de l'Ascension)

Article 3 : Horaires de fonctionnement

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	De 7h30 à 8h50	7h30 : Accueil par les agents de garderie (Commune) 8h50 : Prise en charge par les enseignants (Education Nationale)
	De 12h00 à 13h35	12h00 : Prise en charge à la sortie de la classe par les agents de garderie (CP et CE1). En bas de l'escalier métallique pour aller vers : <ul style="list-style-type: none"> • Préau sous self de 12h à 13h15 • Cour du haut de 13h15 à 13h35 Enfants de CE2 et Ulis : <ul style="list-style-type: none"> • Cour du bas (face au nouveau préau) de 12h à 12h30 • Cour principale de 12h30 à 13h35 Enfants de CM1 : <ul style="list-style-type: none"> • Cour du haut de 12h à 13h (lundis et jeudis) • Cour du bas (face au nouveau préau) de 13h à 13h35 (lundis et jeudis) • Cour principale de 12h à 13h35 (mardis et vendredis) Enfants de CM2 : <ul style="list-style-type: none"> • Cour du haut de 12h à 13h (mardis et vendredis) • Cour du bas (face au nouveau préau) de 13h à 13h35 (mardis et vendredis) • Cour principale de 12h à 13h35 (lundis et jeudis) 13h35 : Prise en charge par les enseignants
	De 16h00 à 18h30	Enfants de CP et CE1 : <ul style="list-style-type: none"> • 16h à 17h : accueil salles 1 & 2 ou cour du bas. (L'accès des parents se fait uniquement par la Rue des Écoles : suivre le fléchage « garderie CP, CE1 et retour ateliers ») • 17h à 18h30 : CM1 et CM2, salle de Garderie ou cour principale jusqu'à 18h30 Enfants de CE2, CM1 et CM2 : <ul style="list-style-type: none"> • 16h à 18h30 : accueil salle de Garderie ou cour principale Pour les enfants ayant participé aux activités périscolaires, De 17h20 à 18h30 : <ul style="list-style-type: none"> • Atelier culturel ou sportif : dans les salles 1 et 2 ou la cour du bas. • Aide aux devoirs : dans la BCD (accès par l'escalier extérieur) ou dans la cour du bas (face nouveau préau) si beau temps (suivre le fléchage « retour aide aux devoirs »)

MERCREDI	De 7h30 à 8h50	7h30 : Accueil par les agents de garderie (Commune) 8h50 : Prise en charge par les enseignants (Education Nationale)
	De 12h00 à 12h30	12h00 : Les agents de garderie récupèrent les enfants à la sortie de la classe. Rappel : à partir de 12h30, seuls les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs déjeunent au Restaurant Scolaire

Article 4 : Coût du service

Nous rappelons que la Commune a décidé de proposer ces services de garderies périscolaires à titre gratuit pour toutes les familles.

Article 5 : Remarque

Les enfants, qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire, ne sont autorisés à revenir dans l'enceinte de l'école qu'à partir de 13h35.

Article 6 : Numéro de téléphone

Coordonnateur Enfance Jeunesse : 06.46.79.18.21